

Podensac, le 17 octobre 2024

REF : DDT/URBANISME
Affaire suivie par : Béatrice Longayrou
Téléphone direct : 05-56-62-14-12
Mail direct :
urbanisme@convergence-garonne.fr

M. le Maire
Mairie de Podensac
11, place Gambetta
33720 PODENSAC

Objet : mise à jour Servitude d'Utilité Publique
PJ : arrêté communautaire
Arrêté préfectoral du 27/09/2024
Dossier modification PPRI Podensac

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.151-43 du code l'urbanisme, les Servitudes d'Utilité Publiques de votre commune doivent être mises à jour suite à l'arrêté préfectoral du 27/09/2024 portant approbation du Plan de Prévention du Risque Inondation de la commune de Podensac.

La communauté de communes étant compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté portant mise à jour des Servitudes d'Utilité Publiques de votre commune.

Il vous appartient d'afficher cet arrêté pendant un mois et de procéder à la mise à jour avec les documents joints au présent courrier (arrêté communautaire et annexes).

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président, le 5ème Vice-Président,



Alain QUEYRENS